



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

### « PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - SHQ »

#### HISTORIQUE

À la fin de l'année 2001, le Ministère des Affaires Municipales (MAM), par le biais de sa Société d'Habitation du Québec (SHQ), mettait en œuvre le programme « Rénovation Québec » (PRQ) accordant une aide financière aux municipalités qui voulaient se doter de programmes de subvention pour la rénovation résidentielle. Les membres du Conseil considérèrent cette aide financière comme une véritable manne, autant pour les propriétaires désirant rénover leurs immeubles, que pour la Ville qui recherchait une opportunité salubre visant l'amélioration du milieu bâti.

Suite à ce constat, la Ville confia à la firme « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc », le mandat d'établir un programme d'aide à la rénovation en conformité avec les paramètres et critères établis par la SHQ concernant, entre autres, les modes d'intervention et les secteurs d'application. Parmi les exigences de la SHQ, la Ville devait déterminer, pour ses interventions, des secteurs d'application en s'assurant que ces derniers comprenaient une part importante de logements nécessitant des rénovations, sans toutefois excéder 50 % des logements de l'ensemble du territoire.

Jugeant ce dernier paramètre trop restreignant, le Conseil a insisté, auprès de la SHQ, pour que ce programme s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité. Malheureusement, ce paramètre étant indissociable du PRQ, nous avons été contraints de cibler, avec l'aide de la firme, un secteur de la Ville qui répondait aux critères de la SHQ mais comprenant tout de même près de 50 % des logements de notre municipalité.

Par la suite, la Ville adopta le règlement #285, à sa séance du 30 janvier 2003, concrétisant ainsi notre adhésion au « Programme Rénovation Québec – SHQ » (PRQ). Notre diligence à adhérer audit programme nous permis alors d'être

la 3<sup>ème</sup> Ville au Québec à être acceptée par la SHQ. Les premiers dossiers furent traités au cours de l'année 2003. Ce programme se poursuit au cours de phase successive (tableau ci-après).

#### NOUVEAU SECTEUR D'APPLICATION

Nous avons appris une bonne nouvelle au cours de l'année 2009. En effet, la SHQ acceptait finalement que la Ville procède à la délimitation d'un nouveau secteur d'application tout en conservant le même programme de rénovation décrit dans le règlement #285. Cette nouvelle tombait pile puisque la Ville avait traité pratiquement toutes les demandes d'aide financière du premier secteur d'application délimité en 2003. La Ville procéda donc à cette nouvelle délimitation et traita immédiatement la liste des demandes « hors secteur » inscrites en 2003, qui devenaient alors admissible étant dans les nouveaux secteurs d'application de 2009.

Puisque ladite liste « hors secteur » de 2003 s'épuisait rapidement, la Ville invita, en janvier 2010, tous les propriétaires des nouveaux secteurs d'application à s'inscrire à une nouvelle liste de demande d'aide financière. L'ordre d'inscription des propriétés sur cette nouvelle liste fut déterminé par un tirage au sort lors de l'assemblée publique du 15 février dernier. Le traitement des dossiers de cette liste est présentement en cours. Vous pouvez toujours vous inscrire au Programme Rénovation Québec-SHQ. Vos demandes d'aide seront alors inscrites à la suite de ladite liste.

À titre de rappel, le PRQ accorde une aide financière des deux tiers (2/3) des coûts admissibles pour le bâtiment principal jusqu'à concurrence des maximums établis par catégories des coûts. Le propriétaire doit également investir au moins le tiers (1/3) du coût des dépenses approuvés et autorisés. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les pages 2 et 3 du présent bulletin et/ou communiquer avec la Ville.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau ci-après, la Ville a consenti, à part égale avec la SHQ, d'importantes sommes d'argent, à titre de subvention aux propriétaires, pour leur permettre de rénover leur immeuble et par le fait même, participer à l'amélioration du parc d'immeubles résidentiels de notre Ville.

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC « PRQ »					
PHASE	Nombre de propriété	Coût total des travaux & des frais de gestion	Coût payé par le propriétaire	Subvention versée (2/3 travaux admissibles) VILLE & SHQ	PART DE LA VILLE Seulement
<b>I</b> <i>(fait en 2003-2004-2005)</i>	53	765 726 \$	366 448 \$	399 278 \$	<b>199 639 \$</b>
<b>III</b> <i>(2006 fait en 2007)</i>	11	133 490 \$	54 230 \$	79 260 \$	<b>39 630 \$</b>
<b>IV</b> <i>(2007 à 2010)</i>	35	521 454 \$	238 223 \$	283 231 \$	<b>141 615 \$</b>
<b>V</b> <i>(2008-2010)</i>	18	256 297 \$	106 745 \$	149 552 \$	<b>74 776 \$</b>
<b>VI</b> <i>(2009-2010)</i>	26	357 860 \$	162 663 \$	195 197 \$	<b>97 598 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>2 034 827 \$</b>	<b>928 309 \$</b>	<b>1 106 518 \$</b>	<b>553 258 \$</b>
<b>VII (estimé)</b> <i>(2010)</i>	10	150 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	<b>50 000 \$</b>
<b>TOTAL (estimé)</b>	<b>153</b>	<b>2 184 827 \$</b>	<b>978 309 \$</b>	<b>1 206 518 \$</b>	<b>603 258 \$</b>

Volume 24 no 1  
Mai 2010



## PRINCIPALES EXIGENCES

### « Programme Rénovation Québec »

<p><b><u>Bâtiments admissibles :</u></b></p>	<p>Le programme s'applique <b>exclusivement</b> à la partie ou à la totalité de la superficie de plancher du bâtiment occupé, servant, destiné, transformé ou ajouté à des fins résidentielles incluant une galerie, un perron ou un balcon.</p> <p>Les travaux qui ne sont pas reliés directement au bâtiment, tels ceux relatifs aux travaux d'aménagement paysager et aux constructions accessoires (ex. garages, remises, patio, etc..) sont <b>inadmissibles</b>.</p>
<p><b><u>Types d'interventions :</u></b></p>	<p>a) La rénovation résidentielle pour un propriétaire occupant.</p> <p>b) La rénovation résidentielle de logements locatifs, l'ajout d'un logement à un bâtiment résidentiel ou le réaménagement des logements d'un bâtiment.</p> <p>c) La transformation en logement d'une partie ou de la totalité d'un bâtiment non résidentiel.</p> <p>d) L'adaptation d'un bâtiment ou d'un logement aux besoins d'une personne handicapée seulement pour une rampe d'accès à une des entrées du logement ou de la résidence.</p>
<p><b><u>Exécution des travaux :</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir deux soumissions auprès d'entrepreneur détenant une licence appropriée délivrée par le Régie du bâtiment du Québec.</li> <li>- Les défauts majeurs doivent être obligatoirement corrigés dans tous les types d'interventions (voir la liste ci-après).</li> <li>- <b>Coûts des travaux admissibles minimum : 1 000\$</b></li> </ul>
<p><b><u>Travaux admissibles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rénovation résidentielle :</b></li> <li>• <b>Ajout de logements :</b></li> <li>• <b>Transformation en logements :</b></li> <li>• <b>Adaptation pour personnes handicapées :</b></li> <li>• <b>Défectuosités majeures :</b></li> <li>• <b>Amélioration de l'enveloppe :</b></li> </ul>	<p>Correction des défauts majeurs et améliorations de l'enveloppe (voir la liste ci-dessous).</p> <p>Travaux nécessaires pour créer des logements comprenant une sortie distincte donnant sur l'extérieur ou sur un corridor commun, une installation sanitaire indépendante et un espace distinct pour la préparation des repas.</p> <p>Travaux nécessaires pour qu'un logement soit conforme aux codes de construction et règlement municipal, attesté par un architecte ayant fait les plan et devis.</p> <p>Travaux concernant l'installation d'une rampe d'accès conforme pour une des entrées du logement ou de la résidence et la correction des défauts majeurs.</p> <p>Cheminée défectueuse, revêtement extérieur pourri, mal attaché, infiltration d'eau, ouvertures qui laissent l'eau et l'air entrer dans le bâtiment, balcons, galeries et escaliers extérieurs qui sont une cause de danger, toiture détériorée et qui coule, poutre de soutien avec une flexion excessive, fondations qui laissent l'eau entrer, absence de mur coupe-feu, entrée électrique à fusibles, filage électrique désuet ou non conforme, absence de bain ou douche ou cabinet d'aisance, système de chauffage inefficace, dangereux, système de chauffage d'appoint défectueux et isolation insuffisante ou détériorée.</p> <p>Installation d'un nouveau matériau de revêtement extérieur, installation de nouvelles fenêtres, percer et/ou boucher une porte, une fenêtre, installation de nouveaux garde-corps, de main courante, de rampe d'escalier, peinture du revêtement, crépi, des galeries, restauration d'une façade et lever une maison et faire des fondations.</p>

# Programme Rénovation Québec

## DESCRIPTION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

### « Programme Rénovation Québec »

<b>Aide financière accordée</b>	Une <u>aide financière des 2/3 des coûts admissibles</u> (voir description ci-après) jusqu'à concurrence des maximums établis par catégorie des coûts. <b><u>Le propriétaire doit assumer au moins le 1/3 du coût des dépenses approuvées et autorisées soient : les travaux admissibles, les honoraires professionnels si nécessaires, les frais de gérance et le coût du permis municipal.</u></b>
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Catégorie des coûts admissibles (incluant TPS & TVQ) :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coûts des travaux admissibles :</b></li> </ul>	<b>Travaux de l'entrepreneur incluant main d'œuvre, matériaux, sous contractants (électricien, plombier, ...), etc.</b>	
	<b>Type d'intervention</b>	<b>Montant maximum admissible</b>
	Maison unifamiliale isolée ou en rangée :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 \$ (si occupé par le propriétaire)</li> <li>• 7 500 \$ (si locatif)</li> </ul>
	Duplex isolé ou en rangée :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 500 \$ (si occupé par le propriétaire)</li> <li>• 15 000 \$ (si locatif)</li> </ul>
	Bâtiment résidentiel multifamilial ou mixte de plus de deux logements :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 500 \$ pour 2 premiers logements &amp; 5 000 \$ par logement additionnel (si occupé par propriétaire)</li> <li>• 15 000 \$ pour 2 premiers logements &amp; 5 000 \$ par logement additionnels (si locatif)</li> </ul>
	Ajout de logements à un bâtiment résidentiel :	• 7 500 \$ par logement ajouté
	Transformation en logement d'une partie ou de la totalité d'un bâtiment non résidentiel :	• 10 000 \$ par logement créé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Honoraires professionnels :</b></li> </ul>	Pour plans et devis et autres frais d'expertise (notaire, arpenteur, etc.) : <b>1 000 \$ pour le 1<sup>er</sup> logement + 500 \$ par logements additionnels admissibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de gérance :</b></li> </ul>	Analyse des dossiers et des soumissions, devis, photos, visites, formulaires : <b>710 \$ pour le 1<sup>er</sup> logement + 75 \$ par logement supplémentaire admissible</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coût du permis municipal :</b></li> </ul>	Selon les tarifs en vigueur.	

### Territoire

#### d'application :

(Acceptation non reçue de la SHQ)

#### **Nouveau secteur (voir le détail ici-bas)**

Toutefois 15% du budget total pourra couvrir des demandes provenant de l'extérieur du territoire d'application.

« Le territoire comprend les rues suivantes:

- Béatrice, en totalité ;
- Bonin, en totalité ;
- Bourassa, en totalité ;
- Bouvier, en totalité ;
- Cadieux, en totalité ;
- Champlain, des numéros civiques 209 & 1109 à 1420 inclusivement ;
- Chevrier, en totalité ;
- Decelles, des numéros civiques 105 à 226 inclusivement ;
- Désiré, en totalité ;
- Étienne, en totalité ;
- Fleuve (du), en totalité ;
- Ilménite (de l'), en totalité ;
- Léon XIII, en totalité ;
- Lussier, en totalité ;
- Marcil, en totalité ;
- Montcalm, des numéros civiques 210 à 220 & 1100 à 1526 inclusivement
- Moreau, en totalité ;
- Pie IX, en totalité ;
- Pie X, en totalité ;
- Rivard, en totalité ;
- Saint-Pierre, des numéros civiques 1105 à 1410 inclusivement;
- Vézina, en totalité.»

# Les décisions importantes du Conseil

## SÉANCE ORDINAIRE

**09-11-16 Règlement no 194-2** : Le Conseil tient son assemblée publique de consultation et adopte le règlement 194-2 modifiant le règlement de lotissement concernant les exceptions aux normes générales de dimensions des lots.

**Villes dévitalisées** : Le Conseil autorise la signature du protocole d'entente concernant la diversification et le développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (villes dévitalisées) (C.P. 09-10-01).

**Employés cols bleus** : Le Conseil établit la procédure d'engagement d'employés cols bleus (C.P. 09-11-09).

**09-12-21 Engagement** : Lors de la procédure d'engagement d'employés cols bleus, le Conseil exige un examen médical. (C.P. 09-11-16)

**Rue Montcalm** : Le projet de luminaires sur la rue Montcalm est reporté à 2010. (C.P. 09-12-16)

**Budget 2010 de l'O.M.H.** : Adoption du budget 2010 de l'O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel qui prévoit un déficit d'exploitation de 115 958 \$ absorbé dans une proportion de 90% (104 362 \$) par la S.H.Q. et 10% (11 596 \$) par la Ville. (C.P. 09-12-16)

**Commission scolaire de Sorel-Tracy** : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'ajout de cinq (5) circonscriptions électorales au projet de neuf (9) circonscriptions pour le nouveau découpage du territoire (la nouvelle carte électorale prévoit que le nombre de circonscriptions passe de 19 à 9 à la Commission scolaire de Sorel-Tracy. (C.P. 09-12-07)

**Règlements d'emprunt** : Le Conseil municipal demande à la direction de préparer deux règlements d'emprunt pour le projet d'un collecteur pluvial sur les rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII ainsi que pour le projet de réfection de la rue Béatrice entre les rues Montcalm et Champlain et de plus, de demander des subventions pour chacun des dossiers. (C.P. 09-12-07)

**Local des 3 Âges** : Le Conseil mandate le maire et le directeur général afin de rencontrer les représentants des deux organismes (au local des 3 Âges) afin d'agir comme médiateur auprès de ces derniers afin d'assurer une bonne cohabitation. (C.P. 09-12-07)

**Dossier SHQ – Programme Rénovation Québec Enveloppe budgétaire accordée & Demande supplémentaire Mise en place de la programmation 2010-2011 (Phase VII)** :

Considérant que l'ex ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, nous avait avisé, dans une lettre datée du 29 avril 2009, qu'une enveloppe similaire à celle de la Phase VI (50 000 \$) sera mise à la disposition de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en vertu de la programmation 2010-2011, soit la Phase VII, du Programme Rénovation Québec (PRQ);

Considérant qu'une correspondance reçue de la Société d'Habitation du Québec nous mentionne que la date butoir, pour confirmer notre intention de participer à la programmation 2010-2011 (Phase VII), a été fixée au 15 janvier 2010;

Considérant qu'il y a lieu de profiter de la subvention qui nous sera octroyée;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que M. Léo R. Pelletier procède aux analyses des dossiers pour la Phase VII du Programme Rénovation Québec (PRQ);

Considérant que les membres du Conseil sont d'avis d'accepter tout octroi supplémentaire pour la programmation 2010-2011 (Phase VII) que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pourrait mettre à la disposition de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande:

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'enveloppe budgétaire similaire à celle de la Phase VI (50 000 \$) qui sera mise à la disposition de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en vertu de la programmation 2010-2011, soit la Phase VII, du programme Rénovation Québec (PRQ) et poursuit ce dernier avec le même règlement numéro 285 et ses amendements (#285-1), le tout selon les mêmes modalités ainsi que les mêmes montants de subvention y apparaissant. Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise monsieur Léo R. Pelletier qu'elle met de l'avant le dossier SHQ - Programme Rénovation Québec – Phase VII.

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise la Société d'Habitation du Québec (SHQ) qu'elle est intéressée à recevoir tout octroi supplémentaire pour un montant de 50 000 \$ dans le cadre de la programmation 2010-2011 (Phase VII) du Programme Rénovation Québec.

**Embauche** : Le Conseil embauche Monsieur Jean-Léon Latour, comme employé permanent col bleu à titre de salarié à l'essai, et soumis à une période de probation de six (6) mois ainsi qu'à la réussite de son bilan médical et reporter l'embauche d'un employé temporaire à une séance subséquente afin de pouvoir réévaluer le dossier des candidats potentiels et des exigences du poste. (C.P. 09-12-07)

**Décrochage scolaire** : Le Conseil avise la Commission scolaire de Sorel-Tracy et la MRC de Pierre-De Saurel que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel serait très intéressée à présenter dans le cadre du contrat de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, des projets pour lutter contre le décrochage scolaire.

**Budget 2010 du CIT** : Le Conseil adopte le budget 2010 du Conseil Intermunicipal de transport Sorel-Varennes (CIT). Le budget global atteint la somme de 8 788 564 \$ et les quotes-parts s'établissent comme suit : Sorel-Tracy 896 634 \$, Saint-Joseph-de-Sorel 56 226 \$, Saint-Amable 285 676 \$, Contrecoeur 157 551 \$, Verchères 142 765 \$ et Varennes 775 865 \$.

**Budget 2010 de la Gare** : Le Conseil adopte le budget de la Régie Intermunicipale de la Gare de Sorel qui est de 821 647 \$.

**Règlement 194-2** : Le Conseil adopte le règlement no 194-2 « Règlement modifiant le règlement de lotissement concernant les exceptions aux normes générales de dimensions des lots ».

**Budget 2010** : Adoption du budget non consolidé de la municipalité, du programme triennal et du règlement d'imposition des taxes pour l'année 2010 : Budget : 4 118 620 \$ (+92 505 \$), affectation du surplus de 130 565 \$, taxe foncière de base 1,20 \$, taxe d'eau 180 \$ et la taxe immobilière non résidentielle est de 2,1826 \$. Étant donné l'affectation du surplus accumulé, il n'y a aucune augmentation de taxes en 2010.

**10-01-25 Route industrielle** : Le Conseil mandate le maire et le directeur général à discuter avec le MAMROT de l'octroi de subventions pour le projet de route industrielle, le projet d'un collecteur pluvial sur les rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII et celui de la réfection d'une partie de la rue Béatrice (entre Montcalm et Champlain). (C.P. 09-12-21)

**Programme Rénovation Québec** : Le Conseil accepte le budget additionnel de 50 000 \$ dans le cadre de la programmation Rénovation Québec – SHQ 2009-2010 pour la phase VI. (C.P. 09-12-21)

**Villes dévitalisées** : Le Conseil recommande de s'enquérir auprès de monsieur Robert Sabourin, de la direction générale de la Montérégie du MAMROT, affecté au dossier des villes dévitalisées, concernant l'admissibilité de certains projets de transformation (logements, salles multifonctionnels, etc.) de l'église Saint-Joseph en vertu du contrat de diversification et des développements du fonds de soutien aux territoires en difficulté. (C.P. 09-12-21)

# Les décisions importantes du Conseil

**10-02-15 Parc de la Pointe-aux-Pins** : Tenue d'assemblées publiques de consultation concernant le règlement modifiant le règlement constituant le plan d'urbanisme concernant les affectations du sol dans le secteur de la rue Lussier et du parc de la Pointe-aux-Pins (191-6); du règlement modifiant le règlement de zonage concernant une dérogation en plaine inondable pour l'aménagement d'un écran visuel au parc de la Pointe-aux-Pins en vue d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (192-40) ainsi que pour le règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation des zones dans le secteur de la rue Lussier et du parc de la Pointe-aux-Pins en vue d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (192-41) et par la suite l'adoption de ces trois règlements lors de la séance ordinaire.

**Programme Rénovation Québec (PRQ)** : Le Conseil procède au tirage au sort pour établir la nouvelle liste de demande d'aide à la rénovation pour le territoire d'application dans le cadre de la poursuite du programme SHQ –Rénovation Québec (PRQ).

**Collecteur pluvial** : Le Conseil mandate la firme Dessau Inc. pour compléter les devis du projet de collecteur pluvial sur les rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII ainsi que les documents d'appel d'offres. (C.P. 10-01-25)

**Route industrielle** : Le Conseil mandate le maire et le directeur général pour rencontrer les dirigeants des industries concernées afin de leur présenter le plan et les coûts estimatifs de l'établissement d'une route industrielle sur leur territoire. (C.P. 10-01-25)

**Persévérance scolaire** : Le Conseil appuie la CRE Montérégie Est concernant la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra en février. (C.P. 10-01-25)

**O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel** : Adoption des prévisions budgétaires de la S.H.Q. qui fait état d'un déficit de revenu de 65 039 \$ dont 10 % est supporté par la Ville soit 6 504 \$. (C.P. 10-01-25)

**Contrat de diversification** : Le Conseil recommande au Comité de diversification et de développement de la MRC concernant le contrat de diversification et de développement du territoire de Saint-Joseph-de-Sorel dans le cadre du fonds de soutien aux municipalités dévitalisées (offre d'accompagnement du Technocentre) qu'un consultant (privé et/ou public) ou un organisme devra être engagé pour piloter le dossier de concert avec les fonctionnaires du MAMROT. (C.P. 10-02-01)

**Rue Montcalm** : Le Conseil est d'avis de procéder à l'installation de luminaires en fûts pour la rue Montcalm avec le modèle Lumec série « ancestra », fût rétro avec des lumières Del de 90 watts et mandate la firme Dessau Inc. pour compléter les plans et devis nécessaires et de produire les documents d'appel d'offres appropriés. (C.P. 10-02-01)

**10-04-19 Fermeture de l'église** : Le Conseil avise les membres de la fabrique Saint-Joseph qu'il n'a pas les moyens financiers d'acquiescer l'immeuble de l'église de Saint-Joseph. (C.P. 10-04-06)

**États financiers** : La Ville termine l'année avec un surplus de 376 353 \$. Le surplus accumulé non affecté atteint la somme de 711 789 \$, moins les affectations pour l'année 2010.

## REMERCIEMENTS FÊTE CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et plus particulièrement le maire, monsieur Olivar Gravel tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin à la réussite lors de la journée d'activités tenue au Centre Récréatif Aussant au mois de mars dernier. Cet événement fut un grand succès avec un nombre de participants record.

## REMERCIEMENTS CLINIQUE DE SANG

Sous la présidence d'honneur de monsieur Olivar Gravel, le Conseil municipal ainsi que le maire tiennent à remercier la population, les bénévoles, Héma-Québec et particulièrement tous les donateurs qui ont participé à la clinique de sang à la mémoire de Suzanne Saumure Gravel qui a eu lieu au Restaurant Tracy, le 8 avril dernier.

**ENCORE MERCI À TOUS !**

## MEMBRES DU CONSEIL

- Olivar Gravel .....450 742.3148
- Serge Baron .....450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743.8779
- Noëla Desmarais .....450 742.7521
- Francine Parenteau .....450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803
- Paul-Émile Tellier .....450 746.4746

## PRO-MAIRE



### Francine Parenteau

siège présentement comme pro-maire

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres & Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité de Négociation (convention collective), Comité de Protection civile municipale.

## AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE

### 16<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

09-11-17 (Élus municipaux : Olivar Gravel, Claude Biron, Michel Veillette, Trois-Rivières, Mario Gagné, Bécancour, Maurice Désy, utilisateurs de la faune : Gilles Jacques, FQCP de Montréal, Laval, Montérégie, J-G. Dupuis, Odette Généreux, Pierre Caron, Louis Marchant, Pierre Latraverse, représentants socioéconomiques : Alec Delage, Pierre-Yves Malouin, président, Christian Hart, Stéphane Marin, les non-votants : Louise Corriveau, coordonnatrice, invités : Yves Mailhot, biologiste, MRNF et Philippe Brodeur).

Messieurs Mailhot et Brodeur présentent les résultats du réseau de suivi ichtyologique en aval du pont de Trois-Rivières en 2008 et récoltes de perchaude 2009 sur le territoire de l'AFCLSP. Il y a un lien entre les stocks de perchaudes en aval du pont de Trois-Rivières et ceux du territoire de l'AFCLSP. Les membres discutent des résultats de l'étude afin de trouver des solutions aux problèmes.

### 10<sup>e</sup> RENCONTRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

09-11-17 (Pierre-Yves Malouin, président, Olivar Gravel, Claude Biron, Alec Delage, Gilles Jacques ainsi que Louise Corriveau).

La coordonnatrice présente les états financiers et le bilan comparatif. La vente d'autorisation de pêcher en 2009 est augmentée de 20 000 \$ environ (75 002,15 \$ à 94 886,60 \$) pour la même période l'an passé. Les produits ont atteint la somme de 119 614,16 \$ (91 431,81 \$ en 2008) et les charges 102 796,45 \$ (118 217,74 \$ en 2008). L'excédent sur les revenus et les dépenses a été de 16 817,71 \$ en 2009 et -26 786,13 \$ en 2008. Madame Corriveau poursuit en faisant le bilan annuel des activités. Les infractions sont environ semblables à l'an dernier malgré l'augmentation des heures de patrouille. Par contre, il y a une augmentation de la vente d'autorisation.

### 11<sup>e</sup> RENCONTRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

09-12-16 (Louise Corriveau, directrice, Olivar Gravel, Alec Delage, Claude Biron, Pierre-Yves Malouin et Gilles Jacques).

Les officiers décident de la restructuration du personnel, des immobilisations et de la tarification des ventes d'autorisation de pêche et planifient la prochaine année.

## MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

### PREMIÈRE RENCONTRE

09-11-04 Première rencontre concernant le dossier des municipalités intervenant au contrat de diversification et de développement liant la MRC et le MAMROT. (Denis Boisvert, MRC, Normand Gariépy, Technocentre, Olivar Gravel, Martin Valois, de St-Joseph-de-Sorel, Denis Marion et France St-Pierre, de Massueville et Josée Plamondon du CLD)

**Buts** : Les buts de la rencontre consistent à faire le point sur la situation, convenir d'un mode d'organisation, prendre connaissance et commenter le montage financier et la stratégie proposée :

**État de la situation** : Obligation de la MRC, objectifs poursuivis, rôle des principaux partenaires.

**Planification** : Création prochaine du Comité de diversification et de développement, financement associé, lignes directrices de la démarche et prochaines étapes.

## MRC PIERRE-DE SAUREL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

09-11-10 **Décisions importantes** : Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil. Mandat confié à la firme XIT Telecom Inc. pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire et complémentaire au dossier internet haute vitesse en milieu rural. Mandat confié à la firme Groupe S.M. International Inc., pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant le projet éolien communautaire.

09-11-25 **Décisions importantes** : Adoption d'une résolution pour déterminer le taux unitaire 2010 pour le contrat de gestion des déchets.

Nomination de représentants de la MRC à divers Comités (bureau des délégués; CLD; Office de Tourisme; Comité consultatif Agricole; Comité de la Politique d'Investissement; COGEBY; Comité de sécurité civile et incendie; Comité de Sécurité publique; Comité Régional culturel; Comité de la politique familiale; Comité de sélection des projets FDR; Fier Bas-Richelieu.

Adoption de la nouvelle grille tarifaire applicable aux déplacements du transport adapté et autorisation de la signature de l'entente intermunicipale.

Adoption du bilan 2008 et du plan de travail 2009 de la MRC en vue de l'obtention de subvention.

**Prévisions budgétaire** : Adoption des prévisions budgétaires et de la répartition des quotes-parts pour 2010 : Budget Global : 10 915 137 \$ (Général 3 720 272 \$; CLD 1 506 386 \$; supralocal : 220 578 \$; emprunts : 568 712 \$; évaluation 154 670 \$ et les déchets 4 744 519 \$. Quote-part de Saint-Joseph-de-Sorel : 126 412,69 \$ et 152 919 \$ pour les déchets.

10-01-20 **Décisions importantes** : Les coûts rattachés au démantèlement du pont de l'emprise ferroviaire incendie à Yamaska sont de 51 860,33 \$.

Sont élus comme officiers à la MRC : Raymond Arel, préfet, Réjean Dauplaise, préfet suppléant et messieurs Denis Marion, Claude Pothier et Gilles Salvas, directeurs.

10-02-10 **Décisions importantes** : Décisions concernant le parc communautaire éolien (procédure d'engagement de la firme d'experts et formation du Comité spécial à ce sujet).

Autorisation de la vente de l'immeuble du 1275, chemin des Patriotes (ex-bureau de la MRC) pour la somme de 175 000 \$ à la Ville de Sorel-Tracy.

10-03-10 **Décisions importantes** : Le Conseil nomme les membres du Comité de sécurité incendie et civile; Autorisation de signature des ententes avec Peintures récupérées du Québec concernant la récupération de résidus domestiques dangereux (matières organiques, matières inorganiques, lampes fluo-compactes et tubes fluorescents, piles).

10-04-14 **Décisions importantes** : Adoption d'une résolution pour autoriser le lancement d'un appel d'offres public concernant les services d'un fabricant de turbines pour le type d'éoliennes adaptées au type et à la puissance des ventes observés et étudiés;

Adoption d'une résolution pour autoriser la présentation du dossier de candidature de la MRC dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'implantation d'un parc communautaire-éolien sur le territoire de la MRC;

Adoption d'une résolution pour préciser les orientations de la MRC concernant la gestion des matières résiduelles et pour demander au gouvernement une subvention en vertu du programme d'aide financière au MDDEP;

Adoption d'une résolution pour mandater un consultant concernant la reconnaissance d'un fournisseur unique;  
Nominations au CLD : trois représentants de la MRC (Marie Libert, Denis Marion et Réjean Dauplaise) et notification des représentants des collèges électoraux désignés à l'AGA du CLD (le 30 mars);  
Appui au projet écotouristique « Écomonde du Lac Saint-Pierre ».

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**2009-12-21 Décisions importantes :** Adoption du règlement de déclaration de compétence concernant la gestion des matières résiduelles;  
Adoption d'une résolution pour ajouter les unités d'occupation des municipalités de Saint-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu;  
Adoption du règlement décrétant les modalités et conditions administratives et financières de l'exercice de la compétence relative à la gestion des déchets;  
Engagement d'un coordonnateur des cours d'eau;  
Autorisation de la signature de l'entente CRÉ-MRC concernant l'immigration.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU :

**09-10-29** (Olivar Gravel, Réjane Salvail, André Bélanger, Louis Cardin, Charles-Éric Noël et André Tremblay)

**Budget 2010 :** Les délégués adoptent le budget 2010 qui atteint la somme de 955 000 \$ (925 000 \$ en 2009). La somme de 50 000 \$ est ajoutée à la réserve annuelle de la gestion des boues qui était de 285 424 \$ à la fin 2008. Le secrétaire-trésorier informe les membres des dépenses importantes de fin de saison, des dépenses nettes à date, des grosses dépenses à réaliser dans les années futures, etc.

**10-01-27** (Olivar Gravel, prés., Pierre Lacombe, Ste-Anne-de-Sorel, Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Charles-Éric Noël, Aquatech, André Tremblay, Aquatech et Louis Cardin, sec.-trésorier ainsi que J-F Audet, de Aquatech)

**Nouveaux membres :** L'assemblée consiste à souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux délégués, de faire une visite de l'usine, de nommer le nouveau vice-président (Pierre Lacombe) et d'aller en soumission concernant l'achat de machinerie pour la tonte du gazon au périmètre des étangs aérés.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

**10-04-15** (Olivar Gravel, Pierre Lacombe, Yvon Bibeau ainsi que Louis Cardin, Charles-Éric Noël et André Tremblay).

**États financiers :** Les états financiers 2009 réalisés par les vérificateurs : (dépenses 790 000 \$; surplus de l'année 128 287 \$, surplus accumulé 388 708 \$).

**Rapport du président :** Les rendements épuratoires obtenus durant l'année 2009 sont excellents. La station d'épuration ainsi que l'ensemble des ouvrages d'assainissement ont fonctionné correctement. Nous avons obtenu une note de 100 au niveau du suivi et du respect des normes de rejet. Sur le réseau, nous avons obtenu 97 %, en ce qui concerne des débordements en temps sec, un à Saint-Joseph-de-Sorel au régulateur Dr-01 et l'autre à la Régie au régulateur Dr-02, les deux ont été jugés trop long à remettre en fonction normale. La charge polluante moyenne reçue en DBO5, a encore augmenté en 2009 (21.5% plus qu'en 2008), elle représente maintenant 72.5% de la charge de conception (3 708 kg/j).

En 2009, le Service Technique d'Aquatech est à l'étude de l'aération des étangs, de bonnes économies ont déjà été réalisées. Un suivi très serré se poursuit en 2010 et l'étude cible un mode de fonctionnement nouveau afin de réduire la consommation d'énergie sans altérer les résultats du traitement.

Un autre élément important, certains équipements arrivent à la fin de leur durée de vie. À la station P-08, en mars 2010, nous avons travaillé la volute de la pompe #1, le travail consistait à visser un anneau d'usure dans sa cage de fixation, dorénavant nous devons machiner l'anneau d'usure pour cette pompe. À la station P-01, une rénovation complète de la station serait souhaitable, la corrosion a fait son œuvre et autant les assises dans le béton que le palier montrent des signes de faiblesse.

Pour finir, la régie a terminé les installations des équipements pour la sécurité. Les employés d'Aquatech observent avec rigueur les procédures en vase clos et au meilleur de leur connaissance, respectent les règlements de la CSST.

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**09-10-29** (Olivar Gravel, Réjane Salvail, André Bélanger, Louis Cardin, Charles-Éric Noël et André Tremblay)

**Tableau du résultat :** Les représentants d'Aquatech présentent le tableau du résultat moyen des analyses effectuées.

**Élections Annuelles :** Les personnes suivantes sont reconduites à leur poste respectif : Monsieur Olivar Gravel, président et Madame Réjane T. Salvail, vice-présidente ont été reconduits.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-SAINT-JOSEPH-SAINT-ROCH

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**09-12-09** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, André Potvin, Luc Airoidi et Diane Robillard)

**Convention collective :** Monsieur François Le Prévost, négociateur de la Régie, nous fait l'état de la situation des négociations en vue du renouvellement de la convention collective. Les rencontres à ce sujet ont débuté le 25 juin 2008.

**Règlement :** Les délégués procèdent au refinancement de la somme de 274 000 \$ du règlement 98-07.

**10-02-01** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, André Potvin, Diane Robillard et Luc Airoidi)

**Convention collective :** La régie est arrivée à une entente avec ses employés concernant le renouvellement de la convention collective. Elle a une durée de 4 ans, du 1er avril 2007 au 31 mars 2011.

**10-03-22** (Olivar Gravel, président, Claude Pothier, Yvon Bibeau, André Potvin, Luc Airoidi et Diane Robillard)

**Rapport financier :** Le rapport financier de l'année 2009 rapporte des dépenses de la Régie qui atteignent la somme de 1 233 897 \$ et l'excédent est de 119 400 \$. La dette totale est de 1 397 000 \$ : (Sorel-Tracy : 1 073 804 \$; Saint-Joseph : 277 814 \$ et Saint-Roch : 45 382 \$).

**10-05-03** (Olivar Gravel, président, Claude Pothier, Yvon Bibeau, André Potvin ainsi que Luc Airoidi)

**Réparation :** Les délégués discutent de la réparation de la pompe 10-PT-01 et du système informatique. De plus, ils planifient la réparation de la toiture et de la façade de l'usine de filtration.

## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/QIT

### RÉUNION DU :

09-11-10 (De QIT : Simon Robert, Dominique Beaudry, Christian Blanchet, Serge Bérubé, Anne Laganière et Richard Meloche ; du Conseil : Olivar Gravel, Jacques Renaud, J.-G. Cournoyer, Noëla Desmarais, Serge Baron et P.-E. Tellier ; Citoyens : André Cournoyer, Jean De Guise, J.-G. Valois, Léon Latour et Michel Latour).

Les représentants de QIT informent les membres du Comité sur la fermeture de l'usine cet été et l'état précaire de ses finances (période non rentable). La reprise économique est prévue pour 2011. De plus, ils font l'état de la situation de la qualité de l'air pendant l'arrêt, du programme d'amélioration de la qualité de l'air (routes, cour, usines, ...), du programme de maintien des équipements (des dépoussiéreurs, ...), de la culture environnementale auprès des employés, (il y a des coupures au niveau environnemental et plusieurs projets ont été reportés), de la lettre de la Ville et d'un citoyen concernant l'état des équipements, des attestations d'assainissement en milieu industriel (5 ans), de l'entretien des silencieux pour réduire le bruit, du programme de réduction du SO<sub>2</sub>, du programme d'amélioration environnementale du bruit, du suivi du bruit de 2002 à 2009 et du projet communautaire au parc de la Pointe-aux-Pins.

## Prévention des incendies

L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches en cas d'incendie. Il faut donc régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer périodiquement sa pile. Les meilleurs moments pour le faire sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure ou dès que notre avertisseur de fumée émet le signal sonore intermittent qui indique que la pile est faible. Lorsqu'on déménage, il faut aussi vérifier tous les avertisseurs de l'habitation.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en collaboration avec le Service de sécurité

incendie de Sorel-Tracy organisera, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, une campagne de sensibilisation de ses citoyens. Des visites de prévention concernant les avertisseurs de fumée seront réalisées pour l'ensemble de la municipalité sur une période de 5 ans. Pour 2010, les citoyens qui seront visités, recevront au préalable un avis par la poste indiquant le secteur et les dates de visite.

Pour tout renseignement, vous pouvez rejoindre votre municipalité ou le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, au 450 780-5600, poste 5660.



## BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.

**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

**Pour votre information voici les dates : 25 mai 2010 • 29 juin 2010 • 27 juillet 2010**

## ENTREPRISES OFFRANT LE SERVICE DE DÉCHETTERIE (avec frais)

POUR LES MATÉRIAUX SEC, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LES BRANCHES, LES PIÈCES D'AUTOMOBILES :

- **Location Sorel Inc.**  
370, rue du Collège • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-3787

POUR LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Sintra Inc.**  
290, rue Mgr Desranleau • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5993

POUR LES MATÉRIAUX SECS, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Danis Construction Inc.**  
13 000, rte Marie-Victorin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5335

## DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

POUR LA PEINTURE, TEINTURE LES VERNIS (dans leur contenant d'origine):

- **Maxi-Centre R.M. Bibeau**  
2425, boul. Saint-Louis • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-3321
- **R.M. Bibeau**  
1293, ch. Des Patriotes • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-0047
- **Patrick Morin**  
369, boul. Poliquin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-4567

POUR LES HUILES USÉES (AUTOMOBILES) :

- **Canadian Tire • Service de Mécanique**  
280, boul. Fiset • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-5515
- Note : Les huiles usées doivent être déposées dans le conteneur rouge.**



## GRATUIT



# Caissettes de fleurs et compost

Dans le cadre de son programme d'embellissement horticole, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procèdera de nouveau à une distribution gratuite de fleurs **pour ses résidents**. Ces derniers pourront recevoir trois (3) caissettes de fleurs variées **par adresse civique** et ce, jusqu'à épuisement des stocks (1000 caissettes).

Voici comment les obtenir :



**Quand :** Samedi 22 mai 2010  
**Heure :** de 09h00 à 12h00  
**Endroit :** Stationnement au Centre Récréatif Aussant (aréna) (côté de la rue Léon XIII)

### PROCÉDURE POUR L'OBTENTION DE VOS CAISSETTES DE FLEURS

Cette distribution gratuite de fleurs s'adresse **uniquement aux résidents permanents (propriétaires ou locataires) demeurant à Saint-Joseph-de-Sorel**. Toutefois, ces derniers devront s'identifier, en présentant une preuve de résidence (permis de conduire, cartes d'identité, bail ou autres), pour obtenir les trois (3) caissettes de fleurs par adresse civique.

*N.B. Cette distribution ne s'adresse pas aux commerces et industries.*

### COMPOST GRATUIT

Les résidents pourront également repartir avec deux contenants de compost offert gratuitement. Pour ce faire, vous devrez apporter vos propres contenants. Nous vous suggérons, pour ceux qui le possède encore, d'utiliser votre ancien bac bleu de récupération (mettre un carton au fond pour boucher les trous). Pour les autres, vous pouvez utiliser des boîtes solides ou des sacs en plastiques résistants.

**Les bacs roulants de 360 litres, les brouettes, les remorques, camion (pick-up ou autre) ne pourront pas être utilisés et seront refusés.**

*L'horticulture est plus qu'une affaire personnelle puisqu'elle a un impact bénéfique sur son voisinage. Elle améliore l'environnement naturel de tous, décore le panorama de multiples couleurs, égaye l'odorat des résidents de doux parfums et contribue ainsi à rehausser l'image d'une ville.*

***Allons citoyens, mettez la main "à la terre" !  
 Ensemble agissons ! Ensemble fleurissons !  
 Ensemble embellissons notre milieu de vie !***

# Résidus domestiques dangereux



## Collecte des RDD



Une collecte des résidus domestiques dangereux « RDD » aura lieu dans la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

**Samedi : 22 mai 2010**  
**Endroit : Stationnement au Centre Récréatif Aussant (aréna) (côté de la rue Léon XIII)**  
**De : 13 h 30 à 16 h 00**

Cette collecte s'adresse à tous les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel. Toutefois, ces derniers devront s'identifier, en présentant une preuve de résidence (permis de conduire, cartes d'identité, ou autres), lorsqu'ils apporteront leurs « RDD » au stationnement du Centre Récréatif Aussant (aréna).

### **COMPOST GRATUIT**

*Toutes les personnes qui apporteront leurs RDD pourront repartir avec deux contenants de compost offerts gratuitement. Pour ce faire, vous devrez apporter vos propres contenants. Nous vous suggérons, pour ceux qui le possède encore, d'utiliser votre ancien bac bleu de récupération (mettre un carton au fond pour boucher les trous). Pour les autres, vous pouvez utiliser des boîtes solides ou des sacs en plastiques résistants.*

*Les bacs roulants de 360 litres, les brouettes, les remorques, les camions (pick-up ou autre) ne pourront pas être utilisés et seront refusés.*

**Qu'est-ce qu'un « RDD » ?:** *C'est un produit domestique courant qui contient des substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Ces produits deviennent des « RDD » lorsqu'ils sont périmés, souillés ou inutilisés.*

Lorsque nous jetons des matières dangereuses parmi les ordures ménagères, elles polluent les sites d'enfouissement et nous reviennent sous une autre forme tout aussi préjudiciable à la santé et à l'environnement, aussi faut-il contribuer à l'amélioration du mieux-être de tous, en nous préoccupant de notre milieu de vie. Une réussite collective est toujours dépendante d'un effort individuel. Vous êtes donc invités à participer en grand nombre à cette collecte.

Vous avez des doutes quant à la nature de certains produits ? Apportez-les sur place afin que des spécialistes vous aident et effectuent eux-mêmes le tri nécessaire.

**Considérant qu'il s'agit d'une collecte de produits domestiques, les déchets en provenance des industries, des commerces, de même que les pneus seront refusés.**

Pour votre information, nous vous invitons à consulter, au verso de la présente, la classification des « RDD ».

*Ce service de collecte est **GRATUIT** alors n'hésitez pas à faire le grand ménage.*



## Exemples de RDD

<b>CUISINE :</b>	<b>Contenants d'aérosol, insecticides en aérosol, poudre à récurer, nettoyeurs pour aluminium, nettoyeurs à base d'ammoniac, nettoyeurs de renvoi de lavabo, nettoyeurs à four, nettoyeurs à plancher, huiles.</b>
<b>SALLE DE BAIN :</b>	<b>Fixatifs à cheveux, désinfectants, lotions à base d'alcool, nettoyeurs de bain et toilette.</b>
<b>ATELIER :</b>	<b>Colles, décapants à peinture, peinture domestique, térébenthines, préservatifs à bois.</b>
<b>GARAGE :</b>	<b>Acide à batterie, antigel, autres huiles, carburant diesel, cire d'auto, essence, poisons à rats, lave-vitre, contenant de peinture à asphalte.</b>
<b>JARDIN :</b>	<b>Défoliants, désherbants, fertilisants, fongicides, herbicides.</b>

**On retrouve sur l'étiquette des produits domestiques dangereux, un ou plusieurs de ces pictogrammes.**



**Corrosif**



**Explosif**



**Inflammable**



**Toxique**

### Note Importante

**Ne jetez pas les RDD dans la poubelle, dans l'évier ou dans un égout. Non seulement ils polluent énormément, mais plusieurs de ces produits sont recyclables ou réutilisables.**

**Veillez remettre aux pharmacies et aux établissements de santé les seringues et les médicaments périmés.**

**Veillez remettre au poste de police local les fusées de détresse et les munitions.**

## Grille tarifaire 2010

### BILLET UNITAIRE

Tarif ordinaire							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	Zone
8	Sorel-Tracy	2,90 \$	5,00 \$	6,00 \$	7,00 \$	9,10 \$	8
7	Contrecoeur		2,90 \$	3,90 \$	5,00 \$	7,00 \$	7
6	Verchères/St-Amable			2,90 \$	3,90 \$	6,00 \$	6
5	Varennnes				2,90 \$	5,00 \$	5

Tarif réduit							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	Zone
8	Sorel-Tracy	2,00 \$	3,40 \$	4,15 \$	4,85 \$	6,25 \$	8
7	Contrecoeur		2,00 \$	2,70 \$	3,40 \$	4,85 \$	7
6	Verchères/St-Amable			2,00 \$	2,70 \$	4,15 \$	6
5	Varennnes				2,00 \$	3,40 \$	5

### ATTENTION - NOUVELLE TARIFICATION À BORD DES VÉHICULES

À compter du 1er janvier 2010, les billets unitaires achetés à bord des véhicules coûteront 1,00\$ de plus que le tarif en vigueur dans les points de vente.

### CARNET DE 10 BILLETS

Tarif ordinaire							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	Zone
8	Sorel-Tracy	23,10 \$	39,90 \$	48,10 \$	56,40 \$	73,20 \$	8
7	Contrecoeur		23,10 \$	31,50 \$	39,90 \$	56,40 \$	7
6	Verchères/St-Amable			23,10 \$	31,50 \$	48,10 \$	6
5	Varennnes				23,10 \$	39,90 \$	5

Tarif réduit							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	Zone
8	Sorel-Tracy	15,90 \$	27,30 \$	33,00 \$	38,70 \$	50,10 \$	8
7	Contrecoeur		15,90 \$	21,60 \$	27,30 \$	38,70 \$	7
6	Verchères/St-Amable			15,90 \$	21,60 \$	33,00 \$	6
5	Varennnes				15,90 \$	27,30 \$	5

### CARTE MENSUELLE ET TRAM

Tarif ordinaire							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	TRAM
8	Sorel-Tracy	60,00 \$	104,00 \$	125,00 \$	146,50 \$	190,50 \$	222,00 \$
7	Contrecoeur		60,00 \$	82,00 \$	104,00 \$	146,50 \$	194,00 \$
6	Verchères/St-Amable			60,00 \$	82,00 \$	125,00 \$	168,00 \$
5	Varennnes				60,00 \$	104,00 \$	140,00 \$

Tarif intermédiaire							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	TRAM
8	Sorel-Tracy	48,00 \$	83,00 \$	100,00 \$	117,00 \$	152,50 \$	178,00 \$
7	Contrecoeur		48,00 \$	65,50 \$	83,00 \$	117,00 \$	155,00 \$
6	Verchères/St-Amable			48,00 \$	65,50 \$	100,00 \$	134,00 \$
5	Varennnes				48,00 \$	83,00 \$	112,00 \$

Tarif réduit							
Zone		Sorel-Tracy	Contrecoeur	Verchères/St-Amable	Varennnes	Boucherville/Longueuil	TRAM
8	Sorel-Tracy	36,00 \$	62,50 \$	75,00 \$	88,00 \$	114,00 \$	133,00 \$
7	Contrecoeur		36,00 \$	49,00 \$	62,50 \$	88,00 \$	116,00 \$
6	Verchères/St-Amable			36,00 \$	49,00 \$	75,00 \$	101,00 \$
5	Varennnes				36,00 \$	62,50 \$	84,00 \$

## Place à la famille

Politique familiale du CIT Sorel-Varennnes encourageant l'utilisation du transport collectif avec les enfants



Samedis,  
Dimanches  
et jours fériés

1 Adulte  
Avec titre de  
transport valide

Accès gratuit  
pour 3 enfants  
maximum  
(moins de 12 ans)

\* Certaines conditions s'appliquent

**Pour information**  
(450) 743-4411 ou 1-800-268-1436  
[www.citsv.qc.ca](http://www.citsv.qc.ca)



## Nouveaux Tarifs Taxibus

**Dès le 1er juin 2010**  
**Prix du passage unitaire**

.....  
**Tarif ordinaire : 4,50\$**

**Tarif réduit : 3,00\$**

**Il est à noter que le prix  
de la carte mensuelle  
demeure inchangé**  
.....

**Pour information**  
(450) 743-3336  
[www.citsv.qc.ca/taxibus](http://www.citsv.qc.ca/taxibus)



## CYCLOMOTEUR

### Délit de fuite et Méfait public

La Sûreté du Québec souhaite rappeler à la population que lorsqu'une personne fait appel aux policiers pour une infraction quelconque, par exemple : un accident délit de fuite, les policiers font une enquête. S'il s'avère que l'enquête révèle que la personne a rapporté qu'une infraction a été commise alors qu'elle ne l'a pas été, la personne peut se voir accuser de méfait public en vertu du code criminel. La peine maximale pour un tel geste est un emprisonnement maximal de 5 ans et l'obtention d'un dossier criminel.

Le délit de fuite est un cas qui ne fait pas l'exception. Les policiers de la MRC Pierre-De Saurel interviennent souvent dans ce genre de dossier. Une personne impliquée dans un simple accident, ne voulant pas reconnaître sa responsabilité, fait une fausse déclaration et par la suite se fait accuser de méfait public.

### Cyclomoteur (classe 6D)



Un cyclomoteur est un véhicule de promenade à deux ou trois roues dont la vitesse maximale est de 70 km/h, muni d'un moteur électrique ou d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm<sup>3</sup>, équipé d'une transmission automatique. Pour le conduire, il faut être titulaire d'un permis de la classe 6D. Toutefois, les titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire de toutes les autres classes (à l'exception de la classe 8) peuvent conduire un cyclomoteur.

À noter que la classe **6D** n'autorise pas la conduite de d'autres véhicules.

### Zéro alcool et 4 points d'inaptitude

Les titulaires de permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur), âgés de moins de 25 ans, sont soumis à un régime de sanctions particulier, soit :

Zéro alcool et suspension du permis à la suite d'une accumulation de 4 points d'inaptitude.

### Équipements et accessoires obligatoires:

Le cyclomoteur doit être muni d'un équipement et d'accessoires **obligatoires**, approuvés et en état de fonctionner, soit :

- Phare avant blanc
- Feu arrière rouge
- Feu de freinage rouge à l'arrière
- 2 feux indicateurs de changement de direction :  
rouges ou jaunes à l'arrière  
blancs ou jaunes à l'avant
- 2 Rétroviseurs
- 2 systèmes de freins (roue avant et roue arrière) à commandes indépendantes et en bon état de fonctionnement
- Silencieux et système d'échappement en bon état et conformes à la réglementation concernant l'intensité du bruit
- Un avertisseur sonore



## **CYCLOMOTEUR (SUITE)**

### **Lois et règlements:**

Le conducteur d'un cyclomoteur doit respecter les lois et règlements comme tous les usagers de la route. Le Code de la sécurité routière l'oblige à respecter particulièrement les règles suivantes :

- Porter un **casque protecteur** conforme aux normes gouvernementales.
- Maintenir en tout temps le **phare avant allumé**.
- Être **assis** sur son siège et **tenir constamment le guidon**.
- **Ne jamais se faufiler** entre des rangées de véhicules circulant sur des voies contiguës.
- Circuler en adoptant la **formation en zig zag** lorsqu'il se déplace en groupe de 2 et plus.
- **Ne pas circuler sur une autoroute**.
- Ne pas transporter d'autres personnes que si le cyclomoteur est muni d'un **siège fixe et permanent** conçu à cet usage et **d'appui-pieds fixés** de chaque côté.

### **Interdiction de transporter un passager**

Depuis le 7 décembre 2008, il est interdit au **conducteur d'un cyclomoteur de moins de 16 ans de transporter un passager**. Le conducteur qui commet cette infraction est passible d'une amende de 128 \$\*.

### **Interdiction d'accroître la puissance ou la vitesse d'un cyclomoteur**

Dorénavant, il est aussi interdit de vendre, de louer ou de mettre à la disposition de quiconque un équipement conçu pour accroître la puissance ou la vitesse maximale d'un cyclomoteur.

Une amende de 638 \$ à 1 260 \$\* est prévue pour la personne physique qui y contrevient;  
Une amende de 855 \$ à 2 510 \$\* pour la personne morale qui y contrevient.

\* Ce montant, sous réserve de modification, comprend l'amende prévue au Code de la sécurité routière, les frais de greffe ainsi qu'une contribution à l'IVAC, (d'autres frais peuvent s'ajouter).

Source : SAAQ

Des opérations au code de la sécurité routière concernant les cyclomoteurs seront effectués dans les semaines qui suivent.

Si vous détenez de l'information au sujet d'un crime qui a été commis, nous vous invitons à signaler ces informations à la ligne sans frais info-crime Québec, au 1-800-711-1800 ou sur le site internet [www.infocrime.org](http://www.infocrime.org)

Votre appel anonyme ne sera jamais retracé ni enregistré. Vous n'aurez pas à vous identifier ni à témoigner.

### VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SUR INTERNET

---

**Internet** est, pour les enfants, un moyen intéressant d'apprendre, de s'amuser et de discuter avec leurs camarades de classe, ou tout simplement un lieu de détente et d'exploration. Mais tout comme le monde réel, le monde d'Internet peut présenter des dangers pour les enfants, particulièrement en ce qui a trait à la pédophilie et à la cyberintimidation.

Avant d'autoriser votre enfant à naviguer seul, il est essentiel d'établir un certain nombre de règles et c'est à vous, parents, que revient la responsabilité de surveiller ce que font vos enfants avec leur ordinateur. Voici quelques conseils de sécurité à suivre pour guider vos enfants sur Internet :

- Apprenez comment fonctionne Internet. Le meilleur moyen de savoir comment votre enfant utilise Internet est de vous y intéresser et de naviguer avec lui ;
- Encouragez votre enfant à partager ses expériences sur Internet avec vous de la même manière dont vous lui parlez de ses autres amis et de ses activités non virtuelles ;
- Établissez une entente familiale sur les règles d'utilisation à respecter et parlez-lui des dangers auxquels il peut être exposé, telles la pornographie et la pédophilie ;
- Rappelez-lui qu'il ne doit jamais divulguer des informations personnelles sans votre autorisation (nom, adresse, téléphone, etc.) ;
- Expliquez-lui qu'il ne doit jamais accepter de rencontrer un ami internaute en personne ;
- Encouragez-le à utiliser un surnom qui ne dévoile rien à son sujet (sexe, âge, etc.) ;
- Installez l'ordinateur connecté à Internet dans une pièce accessible à toute la famille pour éviter le surf en solitaire ; évitez de l'installer dans la chambre de l'enfant ;
- Exercez une certaine supervision dans ses activités Internet ; entre autres, présélectionnez vous-mêmes des sites d'intérêts, consultez le contenu enregistré sur l'ordinateur, vérifiez l'utilisation de la webcam, suivez de près l'accès de votre enfant aux communications électroniques (clavardage, courriel, message), installez un filtre de contrôle d'accès (contrôle parental) ;

Si vous remarquez des changements dans l'apparence, le comportement et les activités de votre enfant, discutez-en avec lui et faites-lui part de vos inquiétudes. C'est la façon dont vous vous y prenez qui déterminera la nature de sa réaction et votre capacité à connaître ses activités. Et si vous croyez soupçonner une activité en ligne potentiellement dangereuse, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de police.

*(Source : site de la Sûreté du Québec)*





## 4<sup>ième</sup> ÉDITION TOURNOI DE GOLF

DE LA VILLE DE  
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



EN PARTENARIAT  
AVEC LE CLUB LIONS  
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR  
DE **M. YANICK LÉVESQUE**  
Producteur au Contenu  
et Reporter à l'émission  
l'Antichambre à RDS

La 4<sup>ième</sup> Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes »**. Pour cette édition, M. Yanick Lévesque a eu la générosité d'accepter la présidence d'honneur de ce tournoi. Animateur/journaliste durant 15 ans à CJSO FM, cette personnalité très connue de notre région a aussi décrit plus de 300 matchs de la Ligue Nord-Américaine et 2 de la LNH. Il est maintenant Producteur au Contenu et Reporter à l'émission l'Antichambre de RDS. Dernièrement, il a eu le privilège de couvrir les Jeux Olympiques d'hiver 2010 à Vancouver avec le groupe RDS.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

Réservez à votre agenda la date du **Vendredi 10 septembre 2010**.

Le formulaire pour inscription et/ou commandite sera disponible vers la fin du mois de mai.

À bientôt!

**Président d'Honneur du tournoi :** Yanick Lévesque  
**Coprésidents du tournoi :** Olivar Gravel, maire  
Louis-Georges Mandeville, Lions

**VENDREDI LE 10 SEPTEMBRE 2010  
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY « LES DUNES »**

## COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,**  
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

## COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

**Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.**

**N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.**

## CLUB DE FER

Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur

**Monsieur Paul-Émile Provencal au 450 743-9734.**

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit:	702 rue Montcalm	Salle numéro:	1
Jour:	Tous les mardis	Arrivée:	<b>18h45</b>

**Informations :**

**Madame Monique Blanchard**  
tél. : 450 743-8197



## TEMPS LIBRE - SOREL-TRACY

Vous recevrez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : **450 780-5600**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Nous vous attendons en grand nombre !**



## SCOUT

Garçons et filles de 7 à 17 ans sont invités à visiter les scouts du groupe Pierre de Saurel lors de leurs réunions hebdomadaires.

Les Castors de 7 et 8 ans, les Louveteaux de 9 à 11 ans, les Éclaireurs de 12 à 14 ans et les Pionniers de 15 à 17 ans vivent des expériences aussi intéressantes, amusantes, enrichissantes qu'excitantes. Ils seront heureux de t'accueillir lors de leurs soirées ami(es).

Tu aimes l'aventure et la découverte, la nature et le plein-air, tu as beaucoup d'imagination et tu veux relever des défis : le scoutisme s'adresse à toi ! L'âge minimum requis dans chacune des unités doit être atteint au plus tard le 30 septembre.

Pour les jeunes ou les adultes qui désirent en savoir d'avantage, contacter Diane Charbonneau au 450 743-7142. Les inscriptions se font tout au long de l'été. Les places sont limitées dans certaines unités : faites vite !

# Rappel sur notre réglementation

## • RAMPE DE MISE À L'EAU

À compter du 1<sup>er</sup> juin, la passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau. Voici les dates et le coût pour faire la demande de votre passe : Demande de passe exclusivement réservée aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel : du 19 mai au 31 mai inclusivement, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Prendre note que vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Demande de passe pour les résidents de Sorel-Tracy : à compter du 1<sup>er</sup> juin, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le coût de la passe pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et pour les résidents de Sorel-Tracy est fixé à 25,00 \$.

## UN MAXIMUM DE 50 PASSES SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION

## • RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU

• La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.

• La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

• Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

• Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis. *Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.*

## • ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, une tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet [www.vjsj.ca](http://www.vjsj.ca).

## • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre

a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

## • VENTE DE GARAGE

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$. N.B. Ce règlement pourrait être modifié prochainement.

## • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## • EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

## • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc., n'oubliez pas de vous informer des réglementations en communiquant à l'Hôtel de Ville et si nécessaire y faire préparer le permis de rénovation et/ou construction, avant la date prévue des travaux.

## • CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens, chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

## IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

## HEURES D'OUVERTURE

Horaire d'été

(DU DÉBUT MAI AU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

### Bureau administratif à l'hotel de ville

Lundi au jeudi de :	8h15 à 12h00 13h00 à 16h30
Vendredi :	8h15 à 11h45 Fermé l'après-midi

### FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 19 juillet au 30 juillet 2010 inclusivement.

(DU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE MAI AU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

### TRAVAUX PUBLICS

Lundi au jeudi de :	7h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Vendredi :	8h00 à 12h00 Fermé l'après-midi

### CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Le bureau de la municipalité et les travaux publics seront fermés :  
**Lundi 24 mai • Jeudi 24 juin • Vendredi 2 juillet**

## BORNES-FONTAINES • DRAINAGE

Au printemps (avril et mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines ce qui rend l'eau potable de couleur « jaune » ou « brune ». Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal, 450 743-4572.

## COMPTE DE TAXES

TROISIÈME VERSEMENT : 11 AOÛT 2010

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 21 juin - 5 juillet - 16 août - 20 septembre

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie).....	911
Police SQ :.....	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention.....	450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :.....	450 743-4572
Secrétariat :.....	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur).....	450 742-1315
<b>Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca</b>	
Aréna : (loisirs).....	450 743-3205
Piscine :.....	450 742-1172
Local du 3e âge :.....	450 743-5431
MRC Pierre-De Saurel : MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	450 743-2703
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy.....	450 743-7087

## BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.